Image not found or type unknown

Comment qualifier mon cas?

Par **Momeya**, le **22/09/2012** à **02:17**

Bonjour,

Je vous contacte car je me trouve dans une situation assez singulière.
J'ai prêté entre février 2011 et juin 2012 un peu plus de EUR 25 000 à une amie (enfin à cette époque là) qui était dans une situation financière difficile. J'ai une reconnaissance de dette pour une partie de cette dette (EUR 18 000) qui ne mentionne ni taux d'intéret, ni échéance, juste un remboursement en un ou plusieurs virement (c'était une amie). Je l'ai donc sollicité il y a quelques jours afin qu'elle m'en fasse une nouvelle qui corresponde au principal prêté. Cette fois je l'avais accompagnée d'un échéancier et d'un taux d'intérêt car elle ne m'avait remboursé jusqu'à présent que EUR500 afin d'accélérer les flux. Je lui ai donc fait parvenir par mail une déclaration de contrat de prêt (formulaire 2062 afin que je puisse la faire enregistrer auprès de l'administration fiscale) qui mentionne une durée, un taux et un échéancier. Après avoir reçu ma demande, mon amie me répond qu'elle n'est pas en mesure de me rembourser car elle doit également EUR 30 000 à différents organismes de crédit et qu'elle compte constituer un dossier de surendettement. "Heureusement" que j'ai fait ma demande pour obtenir cette information. Cette dernière me dit qu'après avoir fait des calculs, elle pourrait éventuellement me verser des mensualités de EUR 200 (à prendre ou à laisser) à condition que je "n'officialise" pas ma déclaration de contrat de prêt. Ce qui en gros revient à accepter de ne jamais rien recevoir si je me base la périodicité de ses virements passé et de perdre des possibilités de recours. Elle a ajouté de toute façon que je risquais en cas "d'officialisation" l'effacement de ma dette auprès de la commission de surendettement puisque les organismes de crédits sont prioritaires sur les créanciers non bancaires (ce qui prouve qu'elle a déjà bien potassé le sujet). Cette amie va se marier la semaine prochaine. Elle me dit qu'elle a adopté le régime de séparation de bien mais ne répond pas à mes demandes de justificatif. Et son futur mari s'est lui aussi invité dans la danse en m'assurant qu'il venait seulement de découvrir la situation et qu'il n'était pas solidaire de sa femme mais curieusement c'est lui qui reprend le lead. J'envoie mes messages à sa future femme et c'est lui qui répond... ce qui me fait penser que la séparation de bien n'existe peut être pas.
Pouvez vous m'indiquer s'il s'agit d'un abus de confiance, d'une escroquerie ou bien d'autre chose?
Merci beaucoup

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés